
SYNTHÈSE

Identification des réseaux d'acteurs durables pour la surveillance des Espèces Exotiques Envahissantes en France métropolitaine et en Outre-Mer

Contexte

Dans le cadre de l'application du Règlement Européen n°1143/2014 et de la Stratégie nationale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes, l'UMS PatriNat a réalisé une enquête nationale de mars à juin 2018 afin d'identifier les acteurs de la surveillance des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) en métropole et en outre-mer. Cette étude s'inscrit dans la poursuite d'un travail initié en 2011 par l'UMS PatriNat, alors appelé Service du Patrimoine naturel, visant à étudier le réseau d'acteurs de la surveillance des EEE en France. Le rapport de 2018 présente la **répartition des acteurs de la surveillance des EEE** à partir des résultats de l'enquête. Certains **liens reliant les acteurs** (structures) entre eux ont été identifiés et ont pu être cartographiés. La **durabilité du réseau d'acteurs** a été analysée en comparant les structures ayant répondu en 2011 et en 2018. **L'effort de surveillance à l'échelle départementale** a également été analysé au moyen d'un modèle de linéarisation généralisée en fonction de trois variables : la catégorie de structure, la région et le bassin versant.

Résultats

Les 217 acteurs qui surveillent des espèces parmi les 49 EEE préoccupantes pour l'UE sont répartis sur 74 départements en métropole (soit 77%) et 7 départements, régions, collectivités et territoires d'outre-mer (soit 64%). Parmi eux, seules 138 structures présentent un organisme de rattachement, soit 64% des structures surveillant les 49 EEE préoccupantes pour l'UE. Par ailleurs, parmi les 406 structures ayant répondu aux enquêtes menées en 2011 et en 2018, seules 34 acteurs ont répondu les deux années, soit 8,4%. Les structures qui ont répondu davantage en 2018 qu'en 2011 sont les Etablissements publics, les Fédérations de Chasse et de Pêche. Les associations naturalistes et les Fédérations de lutte contre les organismes nuisibles (FREDON) avaient répondu

davantage en 2011. Enfin, l'effort de surveillance a été analysé pour les 37 premières EEE préoccupantes pour l'UE, à l'échelle départementale, à partir de la richesse spécifique issue de Touroult et al. (2016). D'après les résultats des modèles, l'effort de surveillance ne varie pas en fonction des catégories de structures, ni des régions, ni des bassins versants.

Conclusions

Les résultats des analyses ne sont représentatifs que des données fournies par les acteurs ayant répondu à l'enquête. L'étude n'est donc pas exhaustive bien qu'un grand nombre d'acteurs de la surveillance des milieux naturels ait été contacté. Il existe bien un réseau d'acteurs de la surveillance des EEE en métropole et en outre-mer, mais qui semble manquer de coordination. On ne peut pas conclure sur la durabilité du réseau car certaines catégories de structures sont autant impliquées en 2011 et en 2018, mais les structures ayant répondu les deux années sont en faible nombre. Enfin, des mesures de surveillance existent à différentes échelles, mais on ne peut pas conclure à propos de l'effort de surveillance déployé à l'échelle départementale pour chaque espèce ciblée.

Perspectives

Plusieurs points doivent être affinés pour conforter les résultats présentés. Les questions qui n'ont pas été traitées dans ce premier rapport seront analysées prochainement. Il conviendra d'effectuer une cartographie des sites suivis par les acteurs dans le cadre de la surveillance des EEE ; d'identifier les liens transversaux entre structures ; de recueillir des informations plus précises pour certains acteurs (ONCFS, ONF) et de réaliser une enquête spécifique à l'outre-mer.

Pour toute information, veuillez contacter :

- Alexandra PINELLE (rapport stage de Master 2)
Mail : alexandra.pinelle@gmail.com
Téléphone : 06 38 83 59 71
- Jessica THÉVENOT (action 2.1 et 7.2 de la Stratégie nationale EEE), Responsable « Espèces Exotiques Envahissantes », UMS PatriNat du Muséum national d'Histoire naturelle à Paris
Mail : jessica.thevenot@mnhn.fr
Téléphone : 01 40 79 80 12